

Requ. 29 MAI 2018

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
TYPE D'ADMINISTRATION LOCALE 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE
PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE –
SEPAL**

Séance du 25 mai 2018

Date de convocation :
Le 18 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai à dix heures,

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (Sepal), légalement convoqué, s'est réuni au siège du Sepal, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sécheresse, 1^{er} Vice-président, Président délégué du Sepal.

Nombre de conseillers :

En exercice	26
Présents	14
Absents suppléés	1
Absents pouvoirs	2
Votants	17

Étaient présents : M. Patrice Bertrand, M. Denis Bousson, Mme Sylvie Carre, M. Bruno Charles, M. Pascal Charmot, M. Raymond Durand, M. Michel Forissier, Mme Valérie Glatard, Mme Gilda Hobert, M. Jean-Michel Longueval, Mme Sarah Peillon, M. José Rodriguez, M. Ronald Sannino, M. Jean-Yves Sécheresse, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés (pouvoirs) : M. Jean-Luc Da Passano (pouvoir à M. Jean-Yves Sécheresse), M. Gaël Petit (pouvoir à M. Pascal Charmot).

Absents excusés : Mme Anne Brugnera, M. Gérard Collomb, M. Stéphane Gomez, M. Jean-Pierre Jourdain, M. Richard Llung, M. Gilbert Marboeuf, Mme Catherine Panassier, Mme Clotilde Pouzergue, M. Paul Vidal, M. Daniel Valéro.

Suppléants présents : M. André Vaganay

**OBJET : Renouvellement partiel des Vice-présidents
et des membres du Bureau**

Le Conseil Syndical,

Vu le rapport n°2018-02 par lequel le Président délégué expose ce qui suit ;

Suite aux démissions de :

- Madame Michèle Vullien, 2^{ème} Vice-présidente du Sepal
- Madame Yolande Peytavin 6^{ème} Vice-présidente du Sepal
- Monsieur Robert Rivoire membre du Bureau

et à la démission de son poste de 2^{ème} Vice-président du Sepal de Monsieur Michel Forissier tout en restant membre du Bureau,

il est nécessaire de procéder à un renouvellement partiel du Bureau.

RAPPEL DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À L'ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU SEPAL ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'article L. 3611-5 du Code général des collectivités territoriales indique que « Les groupements de collectivités territoriales et les syndicats mixtes prévus à l'article L. 5721-2 dont la métropole de Lyon est membre disposent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les groupements de collectivités et les syndicats mixtes composés en tout ou partie d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou de départements ».

Ainsi, le Sepal relève du régime juridique des syndicats mixtes « associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public » dont les règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées aux articles L. 5721-1 et suivants du CGCT.

Par délibération séparée, le Conseil Syndical a décidé que le Bureau du Sepal est composé :

- du président du Conseil Syndical, Président du Bureau,
- de 6 Vice-présidents,
- de 9 autres membres élus en son sein par le Conseil.

MODE DE SCRUTIN APPLICABLE

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les candidatures déclarées doivent être déposées au plus tard avant l'ouverture de chaque tour de scrutin.

Vu les délibérations de la Métropole de Lyon, de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon relatives à l'élection des représentants des trois intercommunalités au Sepal ;

Vu la délibération n°2018-02 portant sur la composition et la détermination du nombre de sièges au sein du Bureau du Sepal ;

Vu le procès-verbal du scrutin ;

DÉLIBÈRE

Déclare en tant que :

- 2^{ème} Vice-président : Monsieur Denis Bousson
- 4^{ème} Vice-président : Monsieur Ronald Sannino
- 6^{ème} Vice-président : Monsieur Bruno Charles

- Membre du Bureau : Monsieur Raymond Durand
- Membre du Bureau : Madame Valérie Glatard
- Membre du Bureau : Madame Sarah Peillon

et les déclare installés.

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le 1^{er} Vice-président, Président délégué
Jean-Yves Sécheresse

